

RADIO-CANADA ET L'ONF—LES FILMS AUTRES QU'EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS

Question n° 1909—M. Yewchuk:

1. Combien de films en langues autres que les langues officielles sont, a) au stade de projet, b) en voie de réalisation, à l'Office national du film?

2. Combien, d'après les échéanciers, doivent être prêts à être distribués d'ici deux ans?

3. Jusqu'à ce jour, combien de projets de films les groupes ethno-culturels du Canada ont-ils présentés à l'Office national du film?

4. L'Office national du film a-t-il réalisé des courts ou des longs métrages en langues autres que le français ou l'anglais et, a) dans la négative, entend-elle le faire cette année, b) dans l'affirmative, (i) comment les groupes ethniques intéressés ont-ils participé à leur réalisation, (ii) ont-ils été consultés?

5. Ces films seront-ils projetés avec sous-titres en anglais et/ou en français et, dans la négative, pourquoi?

6. La Société Radio-Canada a-t-elle jusqu'ici envisagé de fournir des films et de réaliser des programmes de radio en langues autres que l'anglais et le français et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. J. Hugh Faulkner (secrétaire d'État): L'Office national du film et la Société Radio-Canada me transmettent les renseignements suivants: 1. a) Dans le cadre du programme de multiculturalisme, l'Office national du film produit des films inédits au sujet des groupes ethniques dans les deux langues officielles seulement. En anglais: 1 terminé; 3 en voie de réalisation; 5 au stade de projet; en français: 1 en voie de réalisation; 1 au stade de projet. Dans presque tous les cas, des membres des groupes ethniques concernés jouent un rôle-clé au niveau de la planification et de la production. La liaison avec les associations ethniques s'effectue directement et également par l'intermédiaire de la Division Les citoyens et leurs cultures du Secrétariat d'État. b) Programme de doublage en langues étrangères. Dans le cadre de ce programme à long terme de l'Office national du film, les films produits d'abord dans les langues officielles sont ensuite doublés dans d'autres langues. Les productions sont choisies en accord avec le ministère des Affaires extérieures et sont destinées à être distribuées à l'étranger. Toutefois, en vertu du programme de multiculturalisme l'Office national du film a récemment mené une enquête au Canada dans le but de déterminer ceux des groupes ethno-culturels qui veulent avoir des films dans la langue de leurs ancêtres ainsi que les sujets qui intéressent les divers groupes. Au-delà de 1,000 associations et groupes ethniques ont été contactés au cours de cette enquête. Par suite de cette enquête, des copies des films déjà disponibles dans des langues autres que les langues officielles seront distribuées au Canada. De plus, au fur et à mesure que de nouveaux films deviendront disponibles, certains d'entre eux seront choisis pour être doublés puis présentés au Canada. La distribution de ces films devrait atteindre son plein rendement à l'automne de 1973.

2. a) Programme de multiculturalisme—11 en anglais et en français. b) Versions en langues autres que les langues officielles, destinées à l'étranger et au Canada—environ 60 plus les copies de 100 films déjà doublés dans le cadre du Programme de doublage en langues étrangères.

3. Environ 10 ou 12 dont la plupart sont parvenus à l'Office national du film par l'intermédiaire du Secrétariat d'État. Ces projets avaient tous trait à des films dans les deux langues officielles au sujet de groupes ethniques.

4. Dans le cadre du programme courant de doublage en vue d'une distribution à l'étranger, de 70 à 100 versions sont effectuées chaque année dans 20 langues principales et dans 30 autres. En vue de répondre aux besoins des divers groupes ethniques, d'autres copies seront commandées aux fins d'utilisation au Canada.

Ordres de dépôt

5. En règle générale, non, car les films originaux seront disponibles en anglais et/ou en français, à l'exception de quelques films sur les Indiens et les Esquimaux produits avec leur collaboration. Ces films portent des sous-titres français, anglais et cris (langue indienne) ou des sous-titres anglais et esquimaux.

6. Non, si l'on met à part les émissions en langues diverses réalisées par Radio-Canada International à l'intention des pays étrangers. Au pays même, les émissions de la Société sont toutes en langues anglaise et française, à l'exception d'un petit nombre en langues autochtones pour les peuplades du Nord. A cet égard, la Société fonde sa politique sur son interprétation des diverses Lois sur la radiodiffusion qui ont été promulguées de temps en temps. Puisqu'il s'agit d'une politique bien établie portant sur une question de la plus haute importance, la Société ne pourrait envisager de la modifier sans avoir reçu du Parlement une directive bien nette en ce sens. La Loi actuelle sur la radiodiffusion décrit les objectifs que la Société doit d'abord atteindre et c'est dans ce sens que la Société dirige ses politiques, ses initiatives et ses ressources.

ALBERTA—LE QUOTA DE CRÈME ET LES SUBVENTIONS

Question n° 1945—M. Mazankowski:

Prend-on des mesures en vue de rétablir le quota de 5,480,000 livres de crème donnant droit à subvention qu'avait perdu la province de l'Alberta, comme le demande l'honorable Hugh Horner dans un mémoire présenté à l'honorable E. Whelan?

L'hon. Eugène Whelan (ministre de l'Agriculture): Les contingents subventionables n'ont jamais été attribués sur une base provinciale. Lorsque le contingent a été attribué pour la première fois, il l'a été aux producteurs d'après leur production antérieure. Toute réduction des volumes attribués au début aux producteurs dans une province provenant: a) de producteurs ayant cessé de produire, et b) de producteurs faisant des livraisons inférieures à leur contingent de subvention.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE MINISTÈRE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL—LES DÉPENSES AUX FINS DE LA RECHERCHE

Question n° 117—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère du Solliciteur général a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif?

(Le document est déposé.)

LE MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question n° 125—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?